

---

**ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**  
**SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025**

**RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE**

Je, Hélène Malenfant, présidente d'élection, donne aux électeurs de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix, l'avis suivant :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau municipal le **3 octobre 2025**.

**Elle fera maintenant l'objet d'une révision.**

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

➤ Toute personne qui le jour du scrutin, le 2 novembre 2025 :

- Est âgée de 18 ans;
- Est de citoyenneté canadienne;
- N'est pas en curatelle;
- N'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

➤ Et soit :

- ❖ Domiciliée sur le territoire de la Municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- ❖ Depuis au moins 45 jours, soit :
  - **Propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la Municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire municipal et d'avoir transmis à la présidente d'élection une demande d'inscription sur la liste électorale;
  - **Occupant unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la Municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire municipal, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la Municipalité et d'avoir transmis à la présidente d'élection une demande d'inscription sur la liste électorale;
- **Copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la Municipalité, à la condition d'avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la Municipalité.

**NOTE :** Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la Municipalité, la personne qui fait la demande doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter 2 documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
4. La liste électorale municipale peut être consultée uniquement à la commission de révision. Les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et aux heures suivants :


**Centre administratif de la Municipalité  
1A, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix**

❖ **Le jeudi 16 octobre 2025, de 11 h à 15 h et de 17 h à 20 h;**

❖ **Le mardi 21 octobre 2025 de 10 h à 13 h.**

Pour de plus amples informations, composez le **418 894-2786**.

**Donné à Saint-Paul-de-la-Croix,  
Ce dixième jour du mois d'octobre 2025.**

  
Hélène Malenfant, g.m.a.  
Présidente d'élection

## ***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

**Je, soussignée, Hélène Malenfant, présidente d'élection, résidant à Saint-Paul-de-la-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, le dixième jour du mois d'octobre 2025, à chacun des endroits suivants :**

- **L'entrée du bureau municipal;**
- **Site Web municipal;**
- **Page Facebook municipale.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,  
Ce dixième jour du mois d'octobre 2025.**



**Hélène Malenfant, g.m.a.  
Présidente d'élection**

